



La Loi travail et son application concrète dans les entreprises

Loi travail après un passage en force

Après plusieurs mois de contestation massive et de manifestations très importantes dans tout le pays, il aura donc fallu aller jusqu'au déni de démocratie - par l'usage par trois fois du 49.3 ! -, pour que la loi travail soit « adoptée », contre une majorité de français.

Des conséquences concrètes dès maintenant dans l'assurance

L'emblématique article 8 de la loi travail sur l'inversion de la hiérarchie des normes qui permet pour toutes les entreprises de faire primer l'accord d'entreprise sur la loi, l'accord de branche ou la convention collective est applicable depuis le 1^{er} janvier 2017.



La Matmut n'a pas perdu de temps !

Dès le 8 février, l'ensemble des syndicats représentatifs (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO) ont signé à la Matmut un accord moins favorable que la Convention Collective Nationale des Sociétés d'Assurance, limitant la journée rentrée des classes à l'entrée au CP (année des 6 ans) au lieu de moins de 7 ans sans justificatifs prévu par la convention collective, les parents d'enfants nés en fin d'année (entre septembre et décembre) perdent une année.

Une journée rentrée des classes aujourd'hui et après ?

Une loi complexe mais aux implications très concrètes

Tous les dispositifs prévus par la loi sont assez complexes et techniques et beaucoup peuvent avoir des conséquences négatives très concrètes pour tou-te-s.

Pour toute question autour de la loi et mieux la comprendre, n'hésitez pas à venir en parler avec vos représentants Sud Solidaires.

Pour que ces menaces ne deviennent pas un jour la réalité de tou-te-s !

Sud Assurance IDF :

144 Bd de la Villette 75019 PARIS

Téléphone : 06 66 75 97 84 - Fax : 01 01 86 95 72 95

Mail : sud.assurance@gmail.com

Web : <http://sud-assurance.wifeo.com>

Suivez-nous



web